

obl



SERVICES PUBLICS CFE-CGC

15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS

☎ 01.44.70.65.90 e-mail :

fonctions.publiques@cfecgcfp.org

<http://cfecgcfp.org/>

Compte-rendu du GT3 du chantier 2

Pistes de réflexion sur les nouvelles formes de contrat pour répondre à des besoins temporaires et sur les conditions d'emploi des contractuels

04/07/2018

La fédération des services publics CFE CGC est représentée par Marie-Catherine HAON.

La réunion est présidée par Mme SOULAY (DGAFP).

Un PPT nous a été remis sur table (ci-joint).

Mme SOULAY indique qu'une réunion point d'étape des chantiers prioritaires 1 et 2 sera organisée d'ici la fin du mois de juillet par M. DUSSOPT. Un GT supplémentaire pourrait être programmé avant cette réunion de bilan.

Ordre du jour :

- Approfondissement du GT2 sur les nouvelles réponses à apporter pour faire face à des besoins temporaires
- Pistes d'amélioration des conditions d'emploi des contractuels.

1- Apporter de nouvelles réponses pour faire face à des besoins temporaires :

a) Le contrat de mission

Objectif : les services doivent pouvoir mobiliser des profils divers pour la conduite de projets et/ou de missions, qui sortent des missions habituelles et qui ont une durée limitée.

Pistes proposées par la DGAFP :

- Un contrat d'une durée maximale de 6 ans,
- Qui pourrait prendre fin avant son terme initial, à la réalisation du projet, avec un délai de prévenance de 2 mois,
- Contrat accessible à des fonctionnaires, à des contractuels de droit public, à des salariés de droit privé

- Contrat pour un équivalent catégorie A, B ou C
- Possibilité d'une compensation financière à la fin de la mission

Tour de table :

Les organisations syndicales sont unanimement contre la création d'un nouveau type de contrat, non renouvelable et non CDIable. Elles réaffirment unanimement leur attachement à l'emploi statutaire et à une fonction publique de carrière. Elles réaffirment qu'un emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire

Elles souhaitent connaître les besoins des employeurs publics, non couverts à ce jour, qui justifieraient la création du contrat de mission. Cette demande ne semble être formulée que par les employeurs de la FPT.

Elles rappellent qu'elles ont demandé la négociation d'un nouveau plan de titularisation, dans le prolongement du plan Sauvadet. Elles rappellent qu'elles ont également sollicité le desserrement du calendrier des GT, elles ne comprennent pas où est l'urgence.

Position de la CFE CGC : mettre en place un contrat de mission, c'est précariser encore un peu plus la situation professionnelle des agents déjà en place et cela ressemble fort à une procédure de contournement des règles statutaires de recrutement (seuils de rémunération et strates démographiques).

Synthèse DGAFP :

Il n'y a pas de volonté de contourner les règles statutaires. Il n'y a pas de volonté non plus de s'aligner sur le secteur privé.

N.B. malgré les demandes réitérées des organisations syndicales, la DGAFP n'a donné aucune précision sur les missions et/ou fonctions qui pourraient relever d'un contrat de mission.

La Fédération des hôpitaux de France (FHF) a indiqué qu'ils n'étaient pas demandeurs d'un tel contrat.

b) Encadrement des CDD précaires : cas des contractuels recrutés pour répondre à des besoins permanents mais irréguliers et/ou avec une faible quotité horaire

Objectif : répondre aux besoins des employeurs tout en luttant contre la précarité

Pistes proposées par la DGAFP :

- Annualisation du temps de travail
- Evolution des règles applicables aux remplacements (remplacement de plusieurs agents par un agent)
- Evolution des règles relatives au temps non complet dans la FPT
- Pluralité d'employeurs et unicité du contrat

2- Améliorer les conditions d'emploi des contractuels :

Rappel des dispositions déjà prises pour améliorer les conditions d'emploi des contractuels (voir PPT joint, pages 7 et 8).

Pistes de réflexion proposées par la DGAFP :

- Obligation de publication des emplois pour les CDD de 1 an et plus
- Modalités de professionnalisation et de standardisation du recrutement
- Extension de la portabilité du CDI aux 3 versants de la fonction publique
- Apporter plus de visibilité sur la rémunération des contractuels
- Mieux reconnaître les fonctions et l'engagement professionnel
- Pour les agents en déchargé d'activité clarifier les règles de rémunération
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des contractuels en CDI reconnus inaptes
- Permettre la cessation d'un CDI en cas d'accord des parties (rupture conventionnelle)
- Voir les modalités de licenciement des contractuels en cas de réorganisation

Tour de table :

Les organisations syndicales sont favorables à une discussion sur les conditions d'emploi des contractuels mais il est important d'examiner les garanties offertes aux contractuels, en contrepartie des éléments de souplesse que le Gouvernement veut introduire (annualisation du temps de travail, multiplicité des employeurs).

Elles rappellent qu'il faut limiter les contrats courts et leur renouvellement. Il faut contrôler, voire sanctionner, les employeurs qui abusent des contrats courts.

Position de la CFE CGC :

La priorité c'est de prévenir et lutter contre la précarité, cela passe par la CDIisation et par la titularisation. Le Gouvernement propose une forme de « flexi-sécurité », il faut en discuter mais cette flexibilité ne doit pas se faire au détriment des agents.

Synthèse DGAFP :

Chacune des pistes proposées mérite d'être travaillée à l'occasion de prochaines réunions.

Prochain GT : date à fixer